

Télécom Paris
dit



**AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
ET À TOUTE DISCRIMINATION**

#NeRienLaisserPasser

"Tolérance zéro"

L'ENGAGEMENT

de Télécom Paris

Ensemble pour un campus inclusif, respectueux et sûr.



➤ À Télécom Paris, l'excellence ne peut exister sans l'exigence éthique

Patrick Olivier, directeur de Télécom Paris



inclusif et intransigeant face à toutes les formes de violence, de discrimination et d'inégalité.

Ce n'est pas une option, mais une responsabilité. Elle nous engage toutes et tous — élèves, personnels, enseignants-chercheurs et associations étudiantes — à construire chaque jour **un environnement où la dignité, la sécurité et le respect de chacune et chacun sont garantis.**

Ce combat, nous le menons avec lucidité, constance et courage. Il s'incarne dans des actions concrètes et visibles, inscrites dans **un plan d'engagement structuré autour de six grands axes** et

piloté au plus haut niveau de l'établissement.

Former et sensibiliser dès l'arrivée à l'école, afin de faire émerger une culture du respect et de l'égalité, incarnée par nos référents « Respect et Égalité ».

Soutenir les initiatives étudiantes, notamment le Club REC (Respect, Écoute, Consentement), force vive de la vie associative et festive, qui agit au quotidien en faveur d'un campus plus sûr et plus inclusif.

Impliquer l'ensemble des personnels et des enseignants-chercheurs, au moyen d'une charte d'engagement, d'ateliers de mise en situation, de conférences et d'outils de réflexion.

Mettre en place un véritable dispositif d'écoute et d'accompagnement, afin que toute personne victime ou témoin de violences ou de discriminations soit entendue, protégée et accompagnée.

Évaluer objectivement la réalité, grâce à

des enquêtes régulières menées auprès des élèves et des personnels, afin de mesurer, de comprendre et d'agir.

Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+, grâce à des actions spécifiques portées par des relais engagés au sein de toute la communauté.

Ces avancées ne sont qu'un début. Il ne peut y avoir aucune tolérance à l'égard des violences sexistes et sexuelles, du racisme, de l'homophobie, du sexisme ou de toute autre forme d'exclusion. **Nous refusons les angles morts, les silences et les zones grises.**

Faire de Télécom Paris un lieu sûr, respectueux et ouvert à toutes les singularités : tel est notre engagement.

Et nous le mènerons **ensemble**, avec détermination, constance et vigilance.

LE CADRE JURIDIQUE

Reconnaissance par le droit français des violences sexistes et sexuelles comme des infractions punies par le code pénal.

[Code pénal, novembre 2025]

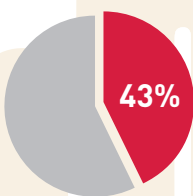
« Constitue une agression sexuelle ou viol tout acte sexuel non consenti. Le consentement est libre et éclairé, spécifique, préalable et révocable. Il ne peut être déduit du seul silence ou de la seule absence de réaction de la victime. Il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, quelle que soit leur nature. »

LE VIOL

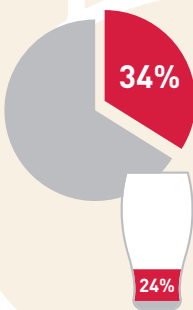
[Code pénal, art. 222-23]

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. »

➤ **Crime puni de 15 ans de prison (20 ans pour viol aggravé)**



EN FRANCE, PRESQUE 1 FEMME SUR 2 a subi des gestes sexuels non consentis



ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCES SEXUELLES

24% d'entre elles/eux les ont subies sous l'emprise de l'alcool*

L'AGRESSION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-22]

« (...) toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise* ».

L'agression sexuelle concerne différentes parties du corps, à savoir : la bouche, les seins, le sexe, les fesses et les cuisses. »

➤ **Délit puni de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende (7 ans de prison et 100 000 € d'amende pour agression sexuelle aggravée)**

1 étudiante sur 20 a été victime de viol.*



1 étudiante sur 10 a été victime d'agression sexuelle.*



*Source : Baromètre 2023 des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur - Observatoire étudiant des violences sexistes et sexuelles dans l'ESR.

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

[Code pénal, art. 222-33]

I. « (...) fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » (...)

II. « (...) fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers »

› **Délit puni de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende (3 ans de prison et 45 000 € d'amende en cas de harcèlement sexuel aggravé).**

L'EXHIBITION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-32]

Se montrer nu ou avoir un comportement sexuellement explicite en public.

› **Délit puni d'1 an de prison et 15 000 € d'amende**

L'OUTRAGE SEXISTE

[Code pénal, art. 621-1]

«...fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »

› **Contravention punie de 750 € d'amende (1 500 € en cas d'outrage aggravé et 3 000 € en cas de récidive).**

LE CYBERHARCÈLEMENT ET LE CYBERSEXISME

[Code pénal, art. 222-33]

Le cyberharcèlement est du harcèlement en ligne sur une plateforme publique ou messagerie privée d'un réseau social. Il vise à intimider et à humilier la victime par des messages d'insultes, des moqueries, des menaces, etc. Quand il s'agit d'envoi de photos, vidéos à connotation sexuelle ou sexiste, on parle de cybersexisme.

› **Délit puni de 2 ans de prison et 30 000€ d'amende**

**Dans 9 cas sur 10
le harcèlement sexuel
touche les femmes.**



EXHIBITION SEXUELLE

17% des étudiants en
ont été témoins

Exemple concret : la "danse du bar" dénudée devant du public est un délit



INJURES ANTI-LGBT+

20% des étudiants en
ont été témoins

LE CONSENTEMENT ? PARLONS-EN !

LE CONSENTEMENT DOIT ÊTRE :

Explicite : Ne laisse pas de place au doute, demande et exprime clairement tes envies et tes limites.

Libre et éclairé : Sans contrainte, pression, menace et l'esprit clair (sans alcool, drogues, maladies graves, etc. Tu sais à quoi t'attendre, dans quoi tu t'engages).

Spécifique : Dire oui à une pratique n'implique pas un consentement pour tout le reste. Repose la question à chaque étape !

Réversible : un "oui" n'est jamais définitif, tu es libre de changer d'avis et d'arrêter un rapport à n'importe quel moment.

Informé : chaque partenaire doit savoir s'il y a des risques d'infection sexuellement transmissible (IST) ou de grossesse. Protégez-vous !

LES RÈGLES DU #JDIWI ON LE FAIT OU PAS ?

OUI	+	OUI	=	OUI
OUI	+	NON	=	NON
OUI	+	zzzz	=	NON
OUI	+	EUH...	=	NON
OUI	+	OUI	=	NON
OUI	+	OUI	=	NON
OUI	+	OUI NON	=	NON
OUI	+		=	NON

SI TU HÉSITES ENTRE OUI ET NON,
POSE-LUI LA QUESTION.

©Amnesty international Belgique francophone

RÉAGIR FACE AUX SITUATIONS DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : LA RÈGLE DES 5 "D"

Si vous êtes témoin d'une situation de harcèlement... Agissez !
Chaque "D" correspond à une technique qu'il est possible d'utiliser pour intervenir en toute sécurité.

DISTRAIRE

DÉLÉGUER

DOCUMENTER

DIRIGER

DIALOGUER



Plus d'infos sur
app-elles.fr

L'ÉCOUTE

Cellule d'écoute (cellule.ecoute@telecom-paris.fr)
Un espace d'écoute pour toutes et tous

Parce que chaque élève mérite de se sentir en sécurité et respecté à l'École, la cellule d'écoute est faite pour vous. Que vous soyez confronté à une situation de discrimination, de violence ou de harcèlement, vous pouvez vous exprimer librement : nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir et vous orienter.



Françoise SCHLOTTERER

Référente Respect & Égalité
Cheffe de projet

Tél. : 06 43 11 25 07 - Bureau : 2C19
francoise.schlotterer@telecom-paris.fr

Zachary OBERG

Référent Respect & Égalité
Chargé d'enseignement en Anglais

Tél. : 01 75 31 93 62 - Bureau : 3A241
zachary.oberg@telecom-paris.fr



Autres membres de la cellule d'écoute :

Sabrina Benhenni • Laurence Cassé • Isabelle Garron
• Florine Martin • Christelle Thomas

PSYCHOLOGUES



Odile FEUILLATRE

Les consultations avec nos psychologues sont gratuites.
Vous pouvez prendre directement rendez-vous sur Doctolib
les mardis et mercredis.

Tél. : 01 75 31 42 49 - Bureau : 0A256
psy.eleves@telecom-paris.fr



Marie MATHERAT

LE SIGNALEMENT

Le mail cellule.ecoute@telecom-paris.fr et le portail de signalement imt.signalement.net sont des plateformes permettant la prise en charge, par **les référents respect et égalité**, de tout signalement, incluant les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement (moral ou sexuel) et toutes formes de discrimination.

Le club REC - Respect Écoute Consentement (rec@telecom-paris.fr)



Coucou !

Nous c'est le club REC (Respect, Ecoute et Consentement). On est un groupe de douze élèves, présents pour s'assurer que tes années à Télécom se passent dans un cadre bienveillant et de confiance.

À Télécom Paris, il n'y a pas de place pour les insultes racistes, homophobes ou sexistes, pour les comportements déplacés et le harcèlement. Notre mission est donc de prévenir tous ces comportements, et de te proposer une oreille attentive et des conseils si tu en ressens le besoin. Nous serons à ton écoute si tu te trouves dans une de ces situations, ou même plus généralement si tu as des soucis personnels.

Sache que ton anonymat sera respecté et qu'aucune initiative ne sera prise sans ton accord. Nous serons là pour t'écouter et te rediriger vers les bonnes personnes selon tes besoins.

On va tout faire pour que ton intégration et ta vie à Télécom se passent pour le mieux !

Ce sera un plaisir pour nous de t'accueillir en début d'année, et on a hâte de faire ta connaissance !

TéléQueer
Association LGBTQ+ de Télécom Paris
Groupe whatsapp

